

COMMUNE D'ETAULES

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 27 AVRIL
2017 à 20h30**

Convocations du 20.04.2017

Présents : 14

Votants : 18

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, FETARD Jean-Michel, TURPIN Sylvie, BOUCHALAIS David, ~~PIOU Gérard~~, MOTARD Daniel, ~~BLAIS Céline~~, ~~LEQUES Nelly~~, de LACOUR SUSSAC Hugues, DION Dominique, DELOFFRE Chantal, LOUIS Gilles, MOULINEAU Catherine, ~~RENAUDIN Didier~~, KOEBERLE Maryse, JEUNESSE André, ~~BUREAU Nadia~~

Absents : BUREAU Nadia

Absents ayant donné pouvoir : PIOUS Gérard à BARRAUD Vincent, BLAIS Céline à DION Dominique, LEQUES Nelly à DELOFFRE Chantal, RENAUDIN Didier à KOEBERLE Maryse.

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

Madame Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**DE 018-2017/04-001 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- ***APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance sans modification***

DE 019-2017/04-002 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

David BOUCHALAIS indique au conseil municipal que la commission finances s'est réunie le 17 mars dernier. A l'issue de la réunion le tableau suivant d'attribution des subventions aux organismes de droit privé est proposé au conseil municipal

Subventions attribuées - 2017	
COMMUNALES	
TENNIS CLUB ETAULES	800,00 €
AVENIR CYCLISTE ETAULAIS	3 230,00 €
TERRE ET MER A ETAULES	1 000,00 €
NACRE ET SEL	95,00 €
FOYER RURAL ETAULES	1 500,00 €
APAEE	1 000,00 €
CLUB DE L'AGE D'OR	600,00 €
ASSOC LUT CONTRE LE CANCER ETAULES	450,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	750,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	4 250,00 €
ASSOC. L'ARBRE VERT	475,00 €
SOUS-TOTAL	14 150,00 €
CANTONALES	
HAND-BALL CLUB LA TREMBLADE	500,00 €
FITNESS CLUB	150,00 €
BMX BREUILLET	500,00 €
JUDO CLUB LA TREMBLADE	760,00 €
ATHLETISME MARENNES PRESQU'ILE D'ARVERT	660,00 €
ROLLER CLUB DE LA PRESQU'ILE	500,00 €
ASS DES DONNEURS DE SANG DU CANTON DE LA TR.	150,00 €
FNACA	100,00 €
GR DES PENSIONNES DE LA MARINE M. DE LA T. P.A.	200,00 €
SOUS-TOTAL	3 520,00 €
AUTRES	
OCCE DE LA SEGPA LYCEE H. DUNANT	120,00 €
MFR DE CRAVANS	40,00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT 17	240,00 €
SOUS-TOTAL	400,00 €
TOTAL	18 070,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constatant que :

- *Dominique DION en son nom et au nom de Céline BLAIS ne participe pas au vote pour l'attribution de la subvention à l'Arbre Vert*
- *Jean-Michel FETARD ne participe pas au vote pour l'attribution de la subvention Roller Club de la Presqu'Ile,*

A l'unanimité

- *DECIDE d'attribuer les subventions tel que proposé par la commission*
- *CHARGE le maire faire procéder à leurs versements.*

DE 020- 2017/04-003 TRAVAUX RUE DU MAINE BOUYER – GROUPEMENT DE COMMANDE

Jean ETIENNE fait part au conseil municipal du mauvais état de la voirie rue du Maine Bouyer, il indique que des travaux sont nécessaires consistant en la création d'un réseau pluvial, en l'aménagement de trottoirs et à la réfection de la voirie.

Cette rue est limitrophe avec la commune d'Arvert, dans le sens ETAULES – ARVERT, le côté gauche est sur Etaules et se nomme rue du Maine Bouyer et le côté droit est sur Arvert et se somme rue des Ecureuils.

Considérant que la réfection de voirie est nécessaire sur la totalité de l'emprise de la voie,
Considérant qu'il serait intéressant pour optimiser les coûts de travaux de créer le réseau pluvial et les trottoirs en même temps sur les deux communes,

Vu les crédits budgétaires,

Il propose sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 de constituer un groupement de commande prévoyant notamment :

- La commune d'Etaules est désignée comme coordonnateur du groupement, à ce titre elle est chargée de mener la procédure de marché public nécessaire à la réalisation des travaux,
- L'exécution du marché sera suivie conjointement par les deux communes
- Chaque entité demeure financièrement et juridiquement responsable de l'exécution de la part du marché relevant de sa compétence
- Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 147.000€ TTC, la dévolution du marché sera sous forme de procédure adaptée
- La clé de répartition sera clairement définie par poste au prorata de chaque membre du groupement tel que précisé dans la convention.

Entendu l'exposé de Jean ETIENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- ***DECIDE de créer un groupement de commande avec la commune d'ARVERT pour procéder à la création d'un réseau pluvial, à l'aménagement de trottoirs et à la réfection de la voirie de la rue du Maine Bouyer/rue des Ecureuils***
- ***APPROUVE les termes de la convention de groupement tel qu'annexée***
- ***DIT que les travaux seront réalisés suivant la procédure de marché adapté,***
- ***VALIDE la clé de répartition du coût des aménagements suivant le tableau annexé***
- ***AUTORISE le maire à signer la convention de groupement de commande et tous documents à intervenir nécessaire à la réalisation de ces travaux***

DE 021- 2017/04-004 CAF : CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE »

Béatrice WATRIN rappelle au conseil municipal les Caisse d'Allocations Familiales (CAF) assurent la gestion des prestations familiales et sociales. Dans le cadre de cette mission les CAF peuvent fournir à leurs partenaires (collectivités territoriales...) des données permettant aux dits partenaires d'accomplir leurs missions. Elle indique en outre que certaines prestations

gérées par la commune sont tarifées en fonction du quotient familial des utilisateurs. Aussi pour assurer au mieux sa mission et éviter des surfacturations il semble opportun de conventionner avec la CAF afin d'obtenir un accès aux données dédiées sur « mon compte partenaire ». Elle propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'accès à « mon compte partenaire » et le contrat de service pris en application de la convention d'accès à « mon compte partenaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention convention d'accès à « mon compte partenaire » et le contrat de service pris en application de la convention d'accès à « mon compte partenaire » tel qu'annexés.

DE 022- 2017/04-005 CAF : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS »

Béatrice WATRIN indique au conseil municipal que la commune a la possibilité de percevoir une aide financière de la CAF :

- « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'accueil périscolaire en accueil de loisirs sans hébergement
- « aide spécifique rythmes éducatifs (ARSE) » pour l'organisation des temps d'activités périéducatifs (TAP).

Afin de bénéficier de ces aides, il convient de passer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF, aussi elle propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette dernière pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectif et de financement de la « prestation de service accueil de loisirs » pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2020 tel qu'annexée

DE 023- 2017/04-006 STATUT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES NIELS»

Madame Sylvie TURPIN rappelle au conseil municipal que le lotissement des Niels est un projet communal à destination des jeunes ménages primo-accédant sous conditions d'âges et de ressources. En contrepartie, le prix de vente du terrain à bâtir à l'intérieur de ce lotissement sera calqué sur le prix de revient du lotissement.

Afin de faire baisser ce prix de revient au maximum, la commune a demandé aux gestionnaires des réseaux eau potable et assainissement la prise en charge de la distribution de leur réseau à l'intérieur du lotissement. Pour ce faire, la commune a indiqué vouloir faire passer la voirie du lotissement dans le domaine public sans délai une fois le lotissement achevé.

Pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de ces gestionnaires de réseaux, Madame Sylvie TURPIN demande au conseil municipal de bien vouloir acter cette volonté et prendre l'engagement dès à présent de l'autoriser à lancer la procédure de classement dans le domaine public la voirie du lotissement Les Niels dès sa réalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- **S'ENGAGE** à faire procéder au classement de la voirie du Lotissement Les Niels dans le domaine public sans délai, et ce dès la réception des travaux du lotissement

- *DIT qu'une procédure d'enquête publique sera lancée pour le classement de la dite voirie dès l'achèvement de la réalisation du lotissement,*
- *AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir nécessaire au classement de la dite voirie dans le domaine public.*

DE 024- 2017/04-007 NOMINATION D'UN DELEGUE AU COMITE DE PILOTAGE DU « SCHEMA CYCLABLE » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

Le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de la CARA indiquant que cette dernière, depuis la « loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 24 janvier 2014, est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM). A ce titre le développement des modes de déplacements terrestres non motorisés devient une de ses missions obligatoires. Le diagnostic effectué dans le cadre du plan de déplacements urbains (PDU) décrit un réseau cyclable peu adapté à la pratique régulière du vélo.

Pour remédier à cette situation, la CARA souhaite engager la réalisation d'un nouveau schéma cyclable et invite les communes intéressées à ce projet à nommer un délégué pour participer à cette démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR,

- *NOMME Béatrice WATRIN déléguée du conseil municipal pour participer activement et de manière durable aux réunions et ateliers de travail du nouveau schéma cyclable.*

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (L.2122-22 du CGCT) EN DATE DU 15 MAI 2014

MP2017/001 - 31/03/2017 Marché Sécurisation des bâtiments communaux -Cap Sécurité
48 974,42 € H.T

MP2017/002 - 20/04/2017 Marché VRD Lotissement Les Niels Ent. PICOULET -
172.853,40 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
V. BARRAUD

PV affiché le 03 mai 2017.